



# Association GABI

## REGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

ANNEE SCOLAIRE 2021/22

APPLICABLE DU 1/09/21 AU  
31/08/22

Les modifications au règlement intérieur 20-21 sont surlignées en gris et ont été votée au conseil d'administration du 29/05/21

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 [-contact@asso-gabi.fr](mailto:-contact@asso-gabi.fr)  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## Sommaire

1.	LE PERSONNEL .....	3
2.	LES CONDITIONS D'ADMISSIONS.....	3
2.1	L'adhésion .....	3
2.2	Les critères d'accueil .....	3
2.3	Le dossier d'inscription.....	4
2.4	Hygiène – Santé, Vaccinations .....	4
3.	SECURITE ET RESPONSABILITE.....	5
3.1	Responsabilité .....	5
3.2	Sécurité.....	5
3.3	La gestion des affaires personnelles et les vêtements conseillés .....	5
3.4	Vie Collective - Exclusion .....	6
4.	FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS ACCUEILS .....	6
4.1	L'accueil périscolaire (jours avec école) .....	6
4.2	Les mercredis périscolaire (hors vacances scolaires).....	8
4.3	Les vacances scolaires .....	10
5.	SEJOURS A L'ACCUEIL DE LOISIRS.....	11
6.	FERMETURE DE LA STRUCTURE.....	12
7.	TARIFS ET MODES DE PAIEMENT .....	12
7.1	Les tarifs .....	12
7.2	Les modes de paiement .....	12
7.3	Les difficultés de paiement .....	12
7.4	Attestation pour les impôts.....	13
7.5	Délais de validité des avoirs .....	13
8.	CAS D'EXCLUSION.....	13
9.	LITIGES.....	13
10.	DONNEE PERSONNELLE.....	13

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST

Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-

Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## Préambule

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des temps de loisirs de qualité et adaptés à ses besoins, ainsi que pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

L'Accueil de Loisirs G.A.B.I. est une entité éducative déclarée au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de l'Ain, soumise à une législation et une réglementation spécifique.

Il est avant tout un lieu d'accueil, de vie, de découverte et de socialisation pour les enfants scolarisés de la petite section au CM2 tout en ayant un rôle éducatif en complémentarité des autres lieux de vie de l'enfant (famille, école, activités individuelles...) en dehors du temps scolaire de l'enfant (périscolaire, mercredis et vacances scolaires).

L'Accueil de Loisirs, situé au 30 rue du Prieuré à Beynost, est géré par l'Association G.A.B.I. « loi 1901 ». Comme toute Association, GABI est constituée d'un Conseil d'Administration de parents bénévoles. Ce Conseil d'Administration se réunit régulièrement pour notamment décider des grandes orientations qui concernent l'accueil des enfants. Il rédige le projet éducatif qui détermine ses valeurs et ses objectifs. Il est disponible sur le site internet de l'Association ou sur simple demande.

L'Association emploie une directrice qui rédige le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, qui établit et suit le budget de l'association et qui gère le personnel de l'association.

Le projet pédagogique est disponible sur le site internet ou sur simple demande.

L'Association emploie une équipe d'animation qui est porteuse des projets d'animation et d'activités en cohérence avec le projet pédagogique. Ces projets sont affichés à titre indicatif dans les locaux et sur le site internet. Ces documents ne présentent qu'un échantillon du panel d'activités qui peut être proposé aux enfants car les activités peuvent bien varier ou être annulées en fonction :

- du choix des enfants;
- du nombre réel d'enfants;
- des conditions climatiques;
- des opportunités d'animation.
- Des protocoles à appliqués

Il est cependant suffisamment précis pour vous permettre de prévoir la tenue vestimentaire et le cas échéant, du matériel nécessaire pour votre enfant. Il vous permettra d'envisager la journée de votre enfant et de pouvoir l'évoquer avec lui et nous. Les sorties prévues par l'Accueil peuvent être annulées sans préavis en cas de force majeure (conditions météo, ...).

Toute adhésion souscrite à l'Association GABI implique l'acceptation de ce règlement intérieur dans son intégralité.

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## 1. LE PERSONNEL

---

L'équipe est composée d'une équipe de direction avec une directrice titulaire du DEJEPS, 2 adjointes titulaires du BAFD et une équipe d'animateurs permanents titulaires du BAFA, du CAP petite enfance et non diplômés. Elle accueille votre (vos) enfant(s) toute l'année en accueil périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires, dans le respect des lois et des taux d'encadrements fixés par le SDJES, de la commission de sécurité et de la PMI pour les – de 6 ans.

Ces taux sont les suivants :

- Accueil périscolaire et mercredis: 1 animateur pour 10 enfants pour les maternelles et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans ;
- Vacances : 1 animateur pour 8 enfants pour les maternelles et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Une stabilité des équipes est recherchée afin de garantir une référence auprès des familles et des enfants.

G.A.B.I est aussi un terrain de formation ; ainsi des stagiaires d'écoles et d'organismes de formation sont accueillis toute l'année.

La directrice recrute des animateurs occasionnels étudiants pour renforcer l'encadrement des vacances scolaires afin de constituer une équipe d'animation qui répond aux normes d'encadrement à savoir 50% de l'équipe doit être titulaire du BAFA, 30% en stage pratique BAFA et 20% non diplômés.

1 agent de service assure l'entretien des bâtiments et une comptable prend en charge la gestion comptable de l'Association.

## 2. LES CONDITIONS D'ADMISSIONS

---

### 2.1 L'adhésion

Afin de bénéficier des services proposés par l'association et de pouvoir inscrire les enfants aux différents accueils, il est obligatoire pour les familles de souscrire à une adhésion familiale. Cette adhésion est valable pour l'année scolaire en cours et devra être renouvelée chaque année.

Pour une première adhésion, il est demandé aux familles de prendre rendez-vous auprès de la direction à l'adresse mail suivante : [contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)

Pour les renouvelants, il suffit de remplir et de signer le bulletin pour chaque année scolaire

L'adhérent doit être le parent ou responsable légal de l'enfant. Il doit s'acquitter d'une cotisation annuelle par foyer.

### 2.2 Les critères d'accueil

L'Association accueille les enfants scolarisés, de la petite section au **CM2**. La priorité est donnée aux parents **résidant à Beynost et/ou aux enfants scolarisés à Beynost** (appelés "Beynolans" dans la suite du document).

Dans la limite des places disponibles, l'Accueil de Loisirs accueille également les enfants dont les parents n'habitent pas sur la commune de Beynost, pour lesquels une majoration tarifaire est appliquée.

Une attention particulière est apportée aux familles en difficulté et aux familles dont les enfants sont en situation d'handicap.

Tous les enfants, quels que soient leur développement et leur handicap, peuvent être accueillis dans la limite de nos compétences professionnelles, humaines et matérielles.

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## 2.3 Le dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est constitué des pièces suivantes :

- Le bulletin d'adhésion rempli et signé pour chaque année scolaire
- Une fiche de renseignement familiale par foyer remplie et signée (à fournir seulement lors de la première adhésion)
- La fiche sanitaire remplie et signée avec la copie des vaccinations par enfant (à renouveler chaque année)
- L'attestation d'assurance extra-scolaire à jour (comprenant la responsabilité civile);
- La copie de l'attestation du quotient familial CAF, (si pas de quotient, le relevé d'imposition sur les revenus des familles)
- Pour les nouveaux adhérents: un justificatif de domicile pour les Beynolans ou un justificatif de scolarisation à l'école de Beynost, pour bénéficier des mêmes conditions que les Beynolans si la famille n'habite pas Beynost;
- L'attestation de prise en charge du C.E. pour ceux qui en bénéficient;

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée à la direction ou renseignées sur le portail familles

Les enfants ne seront accueillis **que si le dossier d'inscription est complet**. Concernant l'attestation du quotient familial CAF ou le relevé d'imposition demandé dans le dossier d'inscription, une tolérance est acceptée jusqu'au 30 septembre. **A partir du 1<sup>er</sup> octobre, si ces pièces n'ont pas été fournies, la tarification la plus élevée sera appliquée jusqu'à fourniture de celles-ci, sans rétrocession possible.**

## 2.4 Hygiène – Santé, Vaccinations

Le D.T.P est un vaccin obligatoire pour l'accueil des enfants en collectivité. Les enfants atteints de maladies contagieuses et/ou présentant des symptômes tels que fièvre, vomissements ne peuvent être admis.

En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable de l'Accueil de Loisirs prévient les parents ou toute personne nommément désignée par eux. S'ils ne peuvent être contactés ou s'il s'agit d'un cas d'urgence, le responsable fait appel au moyen de secours qu'il jugera le plus adapté (médecin, pompiers, SAMU...). Dans les autres cas, il vous sera demandé de venir au plus vite pour le bien être de votre enfant.

Un enfant ayant un traitement spécifique concernant une pathologie durable est admis selon un protocole d'accueil individualisé signé par les parents, le président de l'Association, la directrice l'Accueil de Loisirs et le médecin traitant, en suivant les directives de ce dernier.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans remise de l'ordonnance du médecin et seulement dans les cas où la médication ne peut être prise uniquement le matin et le soir.

En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis chaque jour (ou au début du séjour court), dans leur emballage d'origine, avec la notice d'utilisation à l'intérieur et l'ordonnance du médecin traitant. Le nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur la boîte ainsi que son poids si besoin est.

En aucun cas, pour des raisons de sécurité évidentes, les parents ne doivent laisser de médicaments dans la poche ou dans le sac de l'enfant.

Les parents doivent informer le responsable de l'Accueil de Loisirs sur tous les problèmes de santé survenant en cours d'année (allergies, asthme...).

Pour les enfants étant en situation de handicap ou ayant besoin d'une attention particulière, un rendez-vous devra être pris avec la directrice afin de favoriser l'insertion de l'enfant et adapter les modalités d'accueil si besoin. Une fiche d'accueil personnalisée de l'enfant devra être remplie.

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## 3. SECURITE ET RESPONSABILITE

---

### 3.1 Responsabilité

Les parents doivent amener et venir chercher leur(s) enfant(s) auprès du personnel d'animation en respectant les horaires d'arrivée et de départs des enfants. (**cf paragraphe 4.2, 4.3, 4.4**)

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents avant le pointage de l'arrivée et après le pointage du départ.

#### **AUTORISATIONS PARTICULIERES :**

Si une personne mineure vient récupérer l'enfant avec l'autorisation écrite des parents, l'enfant sera sous la responsabilité des parents. L'enfant ne pourra rentrer seul qu'avec une autorisation écrite, signée et datée des parents.

L'Association n'est plus responsable des enfants dès lors qu'ils ont été récupérés par les personnes autorisées.

### 3.2 Sécurité

Afin de veiller au mieux à la sécurité, un portail muni d'un visiophone est installé afin de permettre le contrôle de l'identité des personnes entrant dans la structure. Un code sera communiqué aux parents afin de pouvoir sortir de l'enceinte. **Ce code ne doit pas être donné aux enfants afin de ne pas les laisser entrer et sortir seuls.**

Il est demandé à toute personne entrant ou sortant de l'enceinte de la structure de refermer le portillon de l'entrée derrière elle.

Une pièce d'identité pourra vous être demandée.

### 3.3 La gestion des affaires personnelles et les vêtements conseillés

Nous vous rappelons que, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est indispensable de fournir une paire de chaussons à votre enfant.

Votre(vos) enfant(s) peut(peuvent) être amené(s) à réaliser des activités salissantes. C'est pourquoi, il est fortement conseillé de les habiller confortablement (vieux pantalon, jogging, baskets...). Aucune assurance ne rembourse les vêtements abîmés.

A l'arrivée des beaux jours, fournir une casquette et de la crème solaire à l'indice de protection suffisant, une bouteille d'eau et un maillot et serviette de bain.

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant.

Aucun objet de valeur ni d'argent ne doit être apporté par l'enfant. La responsabilité de l'Association ne pourra être engagée en cas de perte, détérioration ou vol.

Les objets et vêtements oubliés sont conservés pendant une période de 4 mois (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 avril, du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet). Passé ce délai, les vêtements restants sont remis à des organismes humanitaires (Croix rouge, Secours populaire...).

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## 3.4 Vie Collective - Exclusion

Les enfants sont tenus de respecter à la fois les règles de fonctionnement de la structure, et de la vie en groupe fixées par l'équipe éducative. Ils s'interdisent tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Tout enfant dont le comportement pourrait être évalué comme inadapté à la vie collective (ou au groupe) par l'équipe d'animation fera l'objet d'une rencontre avec les parents, afin d'étudier les conditions d'accueil de l'enfant.

Si le comportement persiste, une exclusion, d'abord temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par la directrice et le président de l'Association dans un souci de fonctionnement normal de l'Accueil et de protection des autres enfants.

## 4. FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS ACCUEILS

---

### 4.1 L'accueil périscolaire (jours avec école)

#### *Fonctionnement*

L'accueil périscolaire fonctionne les jours de classe pour les enfants scolarisés à l'école de Beynost (de la 1<sup>ère</sup> année de maternelle au CM2):

- Les lundis, mardi, jeudi et vendredis: de 7h00 à 8h30 (**accueil des enfants jusqu'à 8h15**)
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis: de 16h30 à 18h45.

Cet accueil ne doit pas dépasser 2 heures sur une journée pour les enfants de maternelle si l'enfant mange à la cantine et ce, sur un rythme régulier, afin de respecter au mieux le rythme de votre enfant.

Il est proposé aux enfants un accueil libre, ludique et récréatif (jeux de société, ateliers dessin, coin repos et lecture, jeux de construction, jeux extérieurs libres ...).

#### **Les matins :**

Un petit déjeuner est proposé aux enfants arrivant avant 7H30.

Entre 7h et 7h30, les enfants sont tous accueillis dans le bâtiment -6 ans.

A partir de 7h30, les enfants en élémentaire sont accueillis dans le bâtiment +6 ans et ceux en maternelle dans le bâtiment -6 ans.

Un accueil échelonné vous est proposé de 7h à 8h15, pendant lequel vous pouvez emmener librement votre enfant (sans contraintes d'horaires). Votre enfant sera pointé à son arrivée.

#### **Les soirs :**

A 16h30, les enfants de l'école élémentaire ne sont pas récupérés dans les classes mais aux points de rassemblement prévus.

A 16h30, les enfants de maternelles sont récupérés dans les classes.

La prise en charge des devoirs et des leçons ne fait pas partie des missions de l'Accueil de Loisirs et ne relève pas de nos compétences professionnelles.

De 16h30 à 16h50, les enfants seront dans les cours des écoles, en surveillance par les animateurs.

Ils pourront prendre leur goûter sorti du sac (fourni par les parents).

**Les enfants ne pourront pas être récupérés avant 16h50.**

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 [-contact@asso-gabi.fr](mailto:-contact@asso-gabi.fr)  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

A partir de 16h50, les enfants inscrits en deuxième période seront emmenés à GABI, ceux inscrits sur la première période seulement attendront leurs parents dans les écoles (dans la salle polyvalente pour les élémentaires, dans le hall de l'école maternelle pour les maternelles). Une sortie aux portails des écoles est organisée pour les enfants inscrits sur la première période seulement.

## Les horaires d'arrivée et de départ

Le matin : arrivées entre 7h et 8h15

Le soir : départs de 16h50 à 17h aux portails des écoles pour les enfants inscrits sur la période 1

Le soir : départs de 17h05 à 18h45 pour les enfants inscrits sur la 2ème période par les locaux de l'association.

## Les inscriptions

**Important** – Il est impératif d'avoir préalablement rempli et rendu le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) et d'avoir souscrit à l'adhésion de l'Association (cf paragraphe 2)

Les **places étant limitées**, si votre réservation est en liste d'attente sur le portail familles, vous devez prendre contact avec la direction qui mettra en place une liste d'attente et vous préviendra si des places se libèrent.

Les familles doivent gérer leur demande d'inscription et leurs réservations **via le portail famille**

Les plages d'accueil:

- la plage du matin de 7h00-8h30,
- la plage de 16h30-18h45,

La plage du soir est divisée en 2 périodes : la période 1 de 16h30 à 17h et la période 2 de 17h à 18h45. Ces périodes peuvent être cumulables. La période 2 ne peut être dissociée de la période 1.

## Les réservations

Après avoir fait la demande d'inscription à l'activité périscolaire sur le portail famille, les réservations sont possibles :

- **Annuellement**: à des jours fixes (en générant le semaine type) ou avec un planning. Les modifications sont possibles en cours d'année.
- **Occasionnellement**: en cas de besoin, selon les places disponibles **le dimanche avant 00h00 pour la semaine suivante.**
- **En cas de demande de réservations hors délais, une majoration de 100% sera appliquée.**

## Les annulations-les absences

- Vous devez signaler toute absence au plus tard **le dimanche avant 00h00 pour la semaine suivante.**
- En cas de grève ou d'absence de l'enseignant vous devez nous prévenir de l'absence de votre (vos) enfant(s)
- En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical **dans un délai de 7 jours**, le périscolaire ne vous sera pas facturé.

Toute absence non signalée aux conditions ci-dessus sera facturée

### **Rappel des délais de réservations et d'annulations**

Modifications à la semaine, le dimanche pour la semaine suivante sur le portail familles

Association subventionnée par :







# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## Les retards

- Si vous récupérez votre (vos) enfant(s) après 18H45, une pénalité de 5€ sera affectée.
- Après plusieurs retards l'Association se réserve le droit de ne plus accepter votre (vos) enfant(s).

## La facturation

Une facture sera adressée par mail à la fin du mois. Cette facture sera à régler au plus tard le 15 du mois suivant.

Plusieurs moyens de paiement sont possibles. (**cf paragraphe 7.2**)

Pour l'inscription du troisième enfant, GABI prévoit une réduction tarifaire de 30 %.

Les plages horaires sont décomptées comme suit en fonction de la réservation de votre (vos) enfant(s) :

Plusieurs tranches seront proposées en fonction du quotient familial CAF des familles (ou du relevé d'imposition sur les revenus si la famille est radiée de la CAF ou pas sur le régime général de la CAF)

- Le matin de 7h00 à 8h30 : 1 tarification unique sera appliquée en fonction de la tranche des familles
- Le soir de 16h30 à 17h : 1 tarification unique sera appliquée en fonction de la tranche des familles.
- Le soir à partir de 17h jusqu'à 18h45 : 1 tarification unique sera appliquée en fonction de la tranche des familles.

Les tarifs sont fixés pour chaque année scolaire et sont disponibles en **annexe 1** à la fin du règlement intérieur.

### **Les retards de paiement :**

Après le 15 du mois suivant, si votre facture reste impayée, 5€ de pénalité vous seront facturés. En cas d'impayés répétés, l'Association se réserve le droit de ne plus accepter votre (vos) enfant(s).

## 4.2 Les mercredis périscolaire (hors vacances scolaires)

### Le fonctionnement

L'Association accueille les enfants scolarisés de la petite section au CM2 de 7h à 18h45. Des horaires d'accueil ont été mis en place afin de faciliter le fonctionnement et l'intégration des enfants dans le groupe selon les modalités précisées au paragraphe ci-après.

Les enfants ne peuvent pas quitter, même ponctuellement, l'Accueil de Loisirs en dehors des horaires d'accueils.

Un programme d'activité est proposé et affiché dans les locaux et disponible sur notre site internet. Les projets d'animation proposés par l'équipe sont en lien avec les objectifs pédagogiques établis en début d'année et consultables sur le site ou aux accueils des bâtiments.

Il est conseillé de fournir des chaussons et des vêtements de rechange pour les petits.

### Les inscriptions

**Important** – Il est impératif d'avoir préalablement rempli et rendu le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) et d'avoir souscrit à l'adhésion de l'Association. (**cf paragraphe 2**)

Les familles doivent gérer leur demande d'inscription pour l'activité mercredis et leurs réservations **via le portail famille**,

Capacité d'accueil: nous avons une limite d'accueil établie par les organismes de contrôle, ce qui peut nous contraindre à afficher complet. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas attendre le dernier moment pour inscrire votre (vos) enfant(s).

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST

Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-

Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## Les différents temps d'accueil (avec amplitude maximale d'accueil):

- Journée complète avec repas (J) : de 7h à 18h45
- Matin + Repas (MR) : de 7h à 13h30
- Après- midi seule (AM) : de 13h à 18h45

## Les horaires d'arrivée et de départ pour emmener ou récupérer les enfants

- Le matin: de 7h à 9h
- Après le repas: de 13h à 13h30
- Le soir: de 16h30 à 18h45

**Les enfants ne pourront être récupérés avant 16h30.**

**La réservation en repas seul est impossible**

Il est impératif de respecter ces horaires afin de permettre à votre (vos) enfant(s) de mieux s'intégrer au sein du groupe, de nous permettre d'être disponible et de faciliter l'organisation de l'accueil.

### Les réservations

Après avoir fait la demande d'inscription à l'activité mercredis sur le portail famille, les réservations sont possibles :

- Annuellement, soit tous les mercredis (en générant la semaine type), soit en fonction d'un planning.
- **Occasionnellement**, en fonction des besoins des familles et en fonction des places disponibles, au plus tard le **dimanche précédent** le mercredi concerné par le besoin.

**Les places étant limitées**, si votre réservation est en liste d'attente sur le portail familles, vous devez prendre contact avec la direction qui vous préviendra si des places se libèrent.

Afin de laisser l'accès à l'Accueil de Loisirs à des enfants inscrits en liste d'attente, 4 absences consécutives de l'enfant entraîneront la résiliation de l'inscription annuelle qui sera actée par la Direction de l'Association.

### Les Annulations

L'absence de votre (vos) enfant(s) ne sera pas facturée :

- En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 7 jours. Passé ce délai, l'absence de votre enfant sera facturée;
- Si l'annulation est portée à notre connaissance via le portail famille **le dimanche** précédent le mercredi concerné.

## Rappel des délais de réservations et d'annulations

Le dimanche qui précède le mercredi

### Les retards

Dans le cas où votre (vos) enfant(s) n'est (ne sont) pas récupéré(s) aux horaires indiqués ci-dessus, un supplément de 5€ vous sera facturé. Si les retards se répètent, l'Association se réserve le droit de ne plus accepter votre (vos) enfant(s).

### La facturation

La facture sera adressée par mail à la fin du mois. Cette facture sera à régler avant le 15 de mois suivant.

Plusieurs moyens de paiement sont possibles (**cf paragraphe 7.2**)

Pour l'inscription du troisième enfant, GABI prévoit une réduction tarifaire de 30 %.

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

Plusieurs tranches seront proposées en fonction du quotient familial CAF des familles (ou du relevé d'imposition sur les revenus si la famille est radiée de la CAF ou pas sur le régime général de la CAF) et la facturation se fera à la plage selon les différents temps d'accueils réservés.

## **Les retards de paiement :**

En cas de facture impayée au 15 du mois suivant, une pénalité de 5€ sera appliquée sur la facture d'après.

## **4.3 Les vacances scolaires**

L'accueil est prévu de **7H30 à 18H45**.

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants scolarisés de la petite section au **CM2**.

Afin de vivre une expérience en collectivité, l'Accueil de loisirs peut proposer lors de certaines périodes de vacances scolaires des séjours accessoires à l'accueil de loisirs (séjours), décrits au *paragraphe 5* ci-après.

## **Les inscriptions**

**Important** – Il est impératif d'avoir préalablement rempli et rendu le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) et d'avoir souscrit à l'adhésion de l'Association. (*cf paragraphe 2*)

Les familles doivent gérer leurs demande d'inscriptions pour chaque période de vacances et leurs réservations

**Capacité d'accueil :** Nous avons une limite d'accueil établie par les organismes de contrôle, ce qui peut nous contraindre à afficher complet. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas attendre le dernier moment pour inscrire votre (vos) enfant(s) si vous travaillez et que GABI est votre seul moyen de garde.

**Le règlement du solde de l'inscription est demandé avant le démarrage de chaque période de vacances, sauf pour les familles qui sont en prélèvement automatique**

Les demandes d'inscription et de réservations pour chaque période de vacances de l'année scolaire 2021-22 peuvent se faire :

- Pour les Beynolans dès le 10/09/21.
- Pour les extérieurs, 3 semaine avant le démarrage des vacances.

Les dates de fin d'inscription sont communiquées sur le site internet de l'association et en **annexe 2**

## **Les différents temps d'accueil (avec amplitude maximale d'accueil):**

- Journée complète avec repas (J) : de 7h30 à 18h45
- Matin + Repas (MR) : de 7h30 à 13h30
- Après- midi seule (AM) : de 13h à 18h45

## **Les horaires d'arrivée et de départ pour emmener ou récupérer les enfants**

- Le matin: de 7h30 à 9h
- Après le repas: de 13h à 13h30
- Le soir: de 17h à 18h45

Il est impératif de respecter ces horaires afin de permettre à votre (vos) enfant(s) de mieux s'intégrer au sein du groupe, de nous permettre d'être disponible et de faciliter l'organisation de la journée.

## **Les retards**

Dans le cas où votre (vos) enfant(s) n'est (ne sont) pas récupérés aux horaires indiqués ci-dessus, un supplément de 5€ vous sera facturé et si les retards se répètent, l'Association se réserve le droit de ne plus accepter votre (vos) enfant(s).

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## Les réservations

Après avoir fait la demande d'inscription sur le portail famille pour chaque période de vacances, les réservations sont possibles

**Une date limite pour les réservations est fixée pour chaque période (10 jours avant pour les petites vacances, 15 jours avant pour les vacances d'été)**

Les dates sont communiquées en **annexe 2** et sur le site internet de l'association.

**Aucune modification ne pourra être prise en compte après cette date.**

Les **places étant limitées**, si votre réservation est en liste d'attente sur le portail familles, vous devez prendre contact avec la direction qui vous préviendra si des places se libèrent.

## Les annulations

L'absence de votre (vos) enfant(s) vous est remboursée sous forme d'avoir :

- En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 7 jours. Passé ce délai, l'absence de votre enfant sera facturée.
- Si l'annulation est portée à notre connaissance avant la date de fin d'inscription de chaque période de vacances scolaire (cf. *annexe2*). Ces dates sont aussi communiquées sur notre site internet, diffusées par mail et affichées à l'accueil de la structure.

## La facturation

Le règlement de la facture se fait à la réservation sauf pour les familles qui ont souscrit au prélèvement automatique.

Plusieurs moyens de paiement sont possibles. (cf **paragraphe 7.2**)

Plusieurs tranches seront proposées en fonction du quotient familial CAF des familles (ou du relevé d'imposition sur les revenus si la famille est radiée de la CAF ou pas sur le régime général de la CAF) et la facturation se fera à au forfait selon les différents temps d'accueils réservés.

**En cas de réservation non payée avant la date de fin d'inscription de chaque période de petites vacances, l'Association se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription de votre enfant.**

## 5. SEJOURS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

---

Afin de permettre aux enfants de vivre une expérience unique en collectivité en dehors des locaux de la structure, l'Association organise des séjours d'une durée de 3 à 5 jours incluant les nuits pour les enfants scolarisés des CP aux CM2.

Chaque séjour implique l'inscription des enfants sur plusieurs jours consécutifs (durée du séjour) dans les conditions du paragraphe **2.2**

En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 7 jours. L'annulation du séjour ne sera pas facturée

Les modalités concernant le départ et le retour sont précisées lors de l'inscription.

**Une permanence spéciale est prévue pour les inscriptions à ces séjours et sera communiquée ultérieurement.**

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 [-contact@asso-gabi.fr](mailto:-contact@asso-gabi.fr)  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## 6. FERMETURE DE LA STRUCTURE

---

L'Accueil de loisirs est fermé les 3 premières semaines d'août et une partie des vacances de fin d'année. D'autres jours de fermetures exceptionnelles peuvent être fixés par l'association. Les dates de fermetures sont communiquées en **annexe 2**, affichées à l'association et sur le site internet.

## 7. TARIFS ET MODES DE PAIEMENT

---

### 7.1 Les tarifs

Le budget de fonctionnement est constitué des cotisations des familles d'une part et des subventions versées par la mairie de Beynost et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain d'autre part.

Les tarifs des prestations sont remis à l'inscription, disponibles sur le site internet et joints **en annexe 1** à ce règlement. Ces tarifs sont révisés chaque année par le Conseil d'Administration de l'Association. Afin de rendre accessible financièrement les prestations à toutes les familles, les tarifs sont modulés en fonction des ressources.

Accueil périscolaire: facturation par plages (cf paragraphe 5.1)

Les Mercredis : facturation par plages (journée, demi-journées)

Les Vacances scolaires: facturation par forfait de journée ou demi-journée.

Séjours accessoires à l'Accueil de Loisirs (séjours): forfait par séjours comprenant les intervenants, les repas et les nuits.

### 7.2 Les modes de paiement

Plusieurs moyens de paiement sont possibles:

- **Chèque,**
- **Espèces,**
- **Chèques vacances connectés**
- **Prélèvement automatique** (votre RIB devra être fourni et une autorisation SEPA devra être remplie préalablement),
- **Virement bancaire** avec notre RIB qui vous sera envoyé sur demande par mail (cf Annexe 3). Un mail devra nous être envoyé à chaque virement précisant la somme versée et le nom de ou des enfants concernés,
- **CESU dématérialisés.**

Dans certains cas, par exemple en cas de prise en charge du C.E., d'attente de chèques vacances, etc., un chèque de caution peut être demandé. Si les paiements en attente ne sont pas fournis dans un délai de deux mois, ce chèque sera encaissé.

### 7.3 Les difficultés de paiement

En cas de difficultés de paiement, la directrice est à l'écoute de vos difficultés et peut mettre en place avec vous une facilité de paiement et vous mettre en relation avec les services adaptés à votre besoin.

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## 7.4 Attestation pour les impôts

Si votre enfant a moins de 6 ans au premier janvier de l'année déclarée, vous devez conserver vos factures qui serviront de justificatif de frais de garde pour la déclaration de vos impôts sur le revenu.

## 7.5 Délais de validité des avoirs

Les avoirs sont valables 1 ans. Ils peuvent être remboursés sur demande pendant leur durée de validité.

## 8. CAS D'EXCLUSION

---

L'Association se réserve le droit de ne plus accepter votre (vos) enfant(s) à l'Accueil de Loisirs dans les cas suivants :

- en cas de non-paiement d'une facture concernant une période de vacance suite à 2 relances,
- en cas de factures impayées répétées,
- lorsque le comportement de l'enfant pourrait être évalué comme inadapté à la vie collective (**cf paragraphe 3.4**).

## 9. LITIGES

---

Tout litige en rapport avec le règlement intérieur fera l'objet d'une consultation des membres du Conseil d'Administration qui décideront des mesures à appliquer.

## 10. DONNEE PERSONNELLE

---

Les données du bulletin d'adhésion sont recueillies avec l'accord des parents.

Ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Responsable du traitement : Mélie Guinet

Destinataire des données : la directrice ainsi que ses adjointes ont accès à ces données personnelles dans le cadre de leurs missions respectives.

Les membres du Conseil d'Administration, dans le cadre de leurs missions respectives, peuvent avoir accès à certaines données personnelles.

Les données sensibles concernant la santé des enfants sont stockées dans un coffre avec accès limité à la directrice, ses adjointes et l'encadrant référent de l'enfant.

Droit d'accès et de rectification : les adhérents peuvent, en vertu du Règlement Européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données les concernant ; ils peuvent demander leur rectification et/ou leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de Claire Brunet, DPO (Data Protection Officer) de l'association GABI : [cbrunet@bencop.fr](mailto:cbrunet@bencop.fr)

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de l'adhésion.

Transmission des données à un tiers : les données personnelles peuvent être communiquées à des organismes institutionnels tels que la CAF, le Commissaire aux comptes et la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 -[contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)-  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

Applicable du 02/09/21 au 31/08/2022

Validé par l'assemblée générale du 24/06/21

Mme PATURAL Claire  
Présidente de l'Association

Mme Mélie GUINET  
Directrice de l'Accueil de Loisirs

Association subventionnée par :





# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 [-contact@asso-gabi.fr-](mailto:contact@asso-gabi.fr)  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## Annexe1 : Tarifs centre de loisirs 2021/22

Tarifs Accueil de Loisirs GABI 2021/22						
Adhésion familiale annuelle: 20€						
Répartition des tranches selon le quotient familial CAF						
QF= quotient familial CAF sept 2021	T0 QF<450	T1 451<QF<765	T2 766<QF<1020	T3 1021<QF< 1530	T4 1531<QF< 2350€	T5 QF> 2351
Tarifs PÉRISCOLAIRE (avant et après l'école)						
	T0	T1	T2	T3	T4	T5
le matin: 7h-8h15	0,90 €	1,20 €	1,65 €	2,00 €	2,20 €	2,40 €
le soir période 1: 16h30-17h	0,30 €	0,60 €	0,80 €	0,95 €	1,05 €	1,15 €
le soir 2 périodes : 16h30 -18h45	1,30 €	2,05 €	2,75 €	3,35 €	3,70 €	4,00 €
Tarifs des MERCREDIS Beynolans						
tarif Beynolans = ceux qui habitent et/ ou dont les enfants sont scolarisés à Beynost						
	T0	T1	T2	T3	T4	T5
Journée complète	6,00 €	7,90 €	16,95	20,15	21,15	23,25
Matin+ repas	5,50 €	7,00 €	12,30	14,20	15,10	16,40
Après-midi	4,00 €	6,15 €	8,35	10,25	11,15	12,45
Tarifs des VACANCES Beynolans						
tarif Beynolans = ceux qui habitent et/ ou dont les enfants sont scolarisés à Beynost						
	T0	T1	T2	T3	T4	T5
Journée complète	6,00 €	7,90 €	16,95	20,15	21,15	23,25
Matin+ repas	5,50 €	7,00 €	12,30	14,20	15,10	16,40
Après-midi	4,00 €	6,15 €	8,35	10,25	11,15	12,45
Tarifs MERCREDIS Extérieurs						
	T0	T1	T2	T3	T4	T5
Journée complète	7,20 €	9,48 €	21,15	25,25	26,65	29,05
Matin+ repas	6,60 €	8,40 €	15,40	18,05	19,20	20,80
Après-midi	4,80 €	7,40 €	11,45	14,10	15,25	16,85
Tarifs VACANCES Extérieurs						
	T0	T1	T2	T3	T4	T5
Journée complète	7,20 €	9,48 €	21,15	25,25	26,65	29,05
Matin+ repas	6,60 €	8,40 €	15,40	18,05	19,20	20,80
Après-midi	4,80 €	7,40 €	11,45	14,10	15,25	16,85

Association subventionnée par :





## Annexe 2 :      **Dates de fin d'inscription des vacances et jours de fermeture**

### **Inscriptions :**

#### **Modalités :**

Les inscriptions se font via **le portail famille**, sous condition d'adhésion et de dossier à jour, pour toute les périodes de vacances de l'année scolaire 2021/22

**Inscriptions possibles pour les Beynolans dès le 10/09/21 pour toutes les vacances scolaires de l'année 2021-22**

*Aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte après les dates de fin d'inscription indiquées ci-dessous*

<b>Dates d'ouverture des vacances</b>	<b>Dates de fin d'inscriptions:</b>
<u>Vacances de Toussaint</u> du lundi 25/10 au vendredi 5/11	Jusqu'au <b>vendredi 15/10/21</b> <b>Pour les extérieurs :</b> Démarrage des inscriptions le lundi 4/10
<u>Vacances de fin d'année</u> Du lundi 20/12 au vendredi 24/12 <b>Fermeture à 17h le 24/12</b> <b>Fermeture du 25/12 au 2/01/22</b>	Jusqu'au <b>vendredi 10/12/21</b> <b>Pour les extérieurs :</b> Démarrage des inscriptions lundi 29/11/20
<u>Vacances d'hiver</u> du lundi 14/02/22 au vendredi 25/02/22	Jusqu'au <b>vendredi 4/02/22</b> <b>Pour les extérieurs :</b> Démarrage des inscriptions lundi 31/01/22
<u>Vacances de printemps</u> du lundi 18/04/22 au vendredi 29/04/22	Jusqu'au <b>vendredi 8/04/22</b> <b>Pour les extérieurs :</b> Démarrage des inscriptions lundi 28/03/22
<u>Vacances de juillet</u> du jeudi 7/07/22 au vend 29/07/22 <b>Fermeture le mercredi 6/07/22</b> <b>Fermeture le vendredi 29/07 à 17h</b> <b>Fermeture annuelle du 29/07 au 21/08/22</b>	Jusqu'au <b>vendredi 24/06/22</b> <b>Pour les extérieurs :</b> Démarrage des inscriptions lundi 6/06/22
<u>Vacances d'août :</u> Du 22/08/22 au mardi 30/08/22 <b>Fermeture le mercredi 31/08</b>	Jusqu'au <b>vendredi 15/07</b> <b>Pour les extérieurs :</b> Démarrage des inscriptions lundi 6/06/22

### **Jours de fermeture de GABI en plus des jours fériés et des dates indiquées en rouge ci-dessus:**

Pour l'ascension : <b>le vendredi 27/05</b>	Été : en plus des dates indiquées en rouge ci-dessus, <b>le vendredi 15/07</b>
---	--



# Association GABI

Accueil de Loisirs 30 rue du prieuré-01700 BEYNOST  
Contacts: 04 72 25 80 27 - [contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr)  
Site web : [www.asso-gabi.fr](http://www.asso-gabi.fr)

## Annexe 3 :

## Procédures de paiements spécifiques

### PAIEMENTS PAR VIREMENT A GABI

Facturations concernées :

- Périscolaire
- Mercredis
- Vacances scolaires

1. Les parents intéressés doivent demander le RIB de l'association GABI par mail.

2. Lorsque les parents font un règlement par virement, il faut indiquer dans **le libellé du virement** :

**NOM** DE (ou des) L'ENFANT(S)/**PRÉNOM** DE (ou des) L'ENFANT(S)/**MOIS** de la facture (*indiquer mois en chiffres et année en chiffres*)

*Exemple : DUPONT Jérémy et Nicolas/ 09\_20*

3. Les parents doivent ensuite envoyer **un mail** à GABI indiquant qu'ils ont procédé à un règlement par virement en précisant le **nom de l'enfant et le montant du virement** ou faire envoyer une notification du virement par mail de la banque

### PAIEMENT PAR PRELEVEMENT

1. Transmettre votre RIB à l'association
2. Signer l'autorisation SEPA de prélèvement, en fournir un à GABI et 1 votre banque

Les montants seront prélevés le 15 du mois précédent la facturation.

Votre facture indiquera un montant à payer de 0€

### PAIEMENT par CESU DEMATERIALISE

1. Demander le code NAN de GABI
2. Envoyer un mail de confirmation à [contact@asso-gabi.fr](mailto:contact@asso-gabi.fr) afin de prévenir du paiement.

### PAIEMENT PAR CHEQUES VACANCES CONNECTES

1. Créer votre compte sur [cheque-vacances-connect.com](http://cheque-vacances-connect.com)
2. Trouver « CENTRE DE LOISIRS GABI » dans le bénéficiaire et suivre la procédure indiquée

Association subventionnée par :

